

Compte-rendu de la séance du 11 juin 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAYARRI, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean-Claude BAYARRI, Xavier MARDELET, Claude BERTHIER, Madame Isabelle CHAPPE-KERNEIS, Messieurs Jérôme QUILLOU, Guillaume DECORTE, Pascal JABLONKA, Thierry DODARD, Franck PERRIOT, Serge BENIS.

Absent excusé : Monsieur Jérôme LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Franck PERRIOT

Convocation : 05 juin 2020

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- présents 10
- votants 10

I. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 27 FEVRIER 2020 :

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour le PV du conseil du 27 février 2020

II. POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

-rapport sur l'eau 2019 (RPQS)

Après délibération, le conseil municipal décide à 10 voix pour à rajouter ce point à l'ordre du jour.

III. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion 2019 avec lequel le compte administratif 2019 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	454 340,50	611 775,89	1 066 116,39
Titres de recette émis (b)	214 687,34	365 590,86	580 278,20
Réductions de titres (c)		2 485,00	2 485,00
Recettes nettes (d = b - c)	214 687,34	363 105,86	577 793,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	454 340,50	611 775,89	1 066 116,39
Mandats émis (f)	239 372,57	285 080,22	524 452,80
Annulations de mandats (g)		51,01	51,01
Depenses nettes (h = f - g)	239 372,57	285 029,22	524 401,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		78 076,64	53 391,41
(h - d) Déficit	24 685,23		

Vu le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2019 établi par Monsieur le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2019 établi par Monsieur le receveur municipal.

IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Xavier MARDELET, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Jean-Claude BAYARRI, maire.

Monsieur Xavier MARDELET président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par le tableau ci-dessous,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	285 029.22	G	363 105.88
	Section d'investissement	B	239 372.57	H	214 687.34
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	266 086.31
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	95 595.71	J	
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			619 997.50		843 879.51
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	1 854.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		1 854.00		0.00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	285 029.22	= G+H+K	629 192.17
	Section d'investissement	= B+D+F	336 822.28	= H+J+L	214 687.34
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	621 851.50	= G+H+I+J+K+L	843 879.51

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la commune présenté par Monsieur le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Xavier MARDELET, président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 du budget principal.

V. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2019, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019,

Constate que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de clôture 2019 de 344 162.95 €
- Un déficit d'investissement de clôture 2019 de 120 280.94 €
- Un reste à réaliser en dépense d'investissement de 1 854 €

Décide :

- 1) D'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement de clôture 2019 en section d'investissement en recette au compte 1068 au Budget Primitif 2020 pour 122 134.94 €
- 2) De reprendre au Budget Primitif 2020 en section d'investissement à la ligne 001 en dépenses le déficit d'investissement de clôture 2019 soit 120 280.94 €
- 3) D'affecter le reliquat de l'excédent de fonctionnement de clôture 2019 en section de fonctionnement pour 222 028.01 € à la ligne 002 au Budget Primitif 2020.

Vote : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 1

VI. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2020 du budget principal de la commune

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	481 463,01	259 435,00
	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 222 028,01
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	481 463,01	481 463,01
INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	319 000,00	441 134,94
	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	1 854,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 120 280,94	(si solde positif)
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	441 134,94	441 134,94
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	922 597,95	922 597,95

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Sur le budget principal :

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

VII. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à approuver le compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	73 706,35	78 184,47	151 890,82
Titres de recette émis (b)	25 435,99	46 959,75	72 395,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	25 435,99	46 959,75	72 395,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	73 706,35	78 184,47	151 890,82
Mandats émis (f)	23 517,95	62 137,21	85 655,16
Annulations de mandats (g)		377,58	377,58
Depenses nettes (h = f - g)	23 517,95	61 759,63	85 277,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 918,04		
(h - d) Déficit		14 799,88	12 881,84

Vu le compte de gestion du service des eaux et de l'assainissement pour l'exercice 2019 établi par Monsieur le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

APPROUVE le compte de gestion du service des eaux et de l'assainissement pour l'exercice 2019 établi par Monsieur le receveur municipal.

VIII. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Xavier MARDELET, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Jean-Claude BAYARRI, maire.

Monsieur Xavier MARDELET président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par le tableau ci-dessous,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 61 759,83	G 46 959,75	G-A -14 799,88
	Section d'investissement (y compris les comotes 1064 et 1065)	B 23 517,95	H 25 435,99	H-B 1 918,04
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 14 467,47	I (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent) 48 270,36	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 85 277,58	Q= G+H+I+J 135 133,57	=Q-P 49 855,99
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 61 759,83	= G+H+K 61 427,22	-332,41
	Section d'investissement	= B+D+F 23 517,95	= H+I+L 73 706,35	50 188,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 85 277,58	= G+H+I+J+K+L 135 133,57	49 855,99

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du service des eaux et de l'assainissement présenté par Monsieur le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Xavier MARDELET, président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe du service des eaux et de l'assainissement

IX. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget du service des eaux et de l'assainissement de l'exercice 2019, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019,

Constate que le Compte Administratif 2019 fait apparaître :

- d) Un déficit d'exploitation de clôture 2019 de 332.41 €
- e) Un excédent d'investissement de clôture 2019 de 50 188.40 €

Décide :

- 4) De reprendre au Budget Primitif 2020 en section d'investissement à la ligne 001 en recette l'excédent d'investissement de clôture 2019 pour 50 188.40 €
- 5) De reprendre au Budget Primitif 2020 en section d'exploitation à la ligne 002 en dépense le déficit d'exploitation de clôture 2019 pour 332.41 €

Vote : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 1

X. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2020 du budget service des eaux et de l'assainissement

Ce budget s'équilibre ainsi :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	67 723,59	68 056,00
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 332,41	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	68 056,00	68 056,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	74 614,89	24 426,49
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 50 188,40
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	74 614,89	74 614,89
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	142 670,89	142 670,89

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Sur le budget service des eaux et de l'assainissement

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget annexe service des eaux et de l'assainissement, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

XI. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE PONEY-CLUB DE BEAUVILLIERS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion 2019 avec lequel le compte administratif 2019 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 405,14	28 215,72	49 620,86
Titres de recette émis (b)	8 905,14	8 076,81	16 981,95
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 905,14	8 076,81	16 981,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 405,14	28 215,72	49 620,86
Mandats émis (f)	8 212,00	1 899,36	10 111,36
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	8 212,00	1 899,36	10 111,36
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	693,14	6 177,45	6 870,59
(h - d) Déficit			

Vu le compte de gestion du budget annexe poney-club de Beauvilliers pour

l'exercice 2019 établi par Monsieur le receveur municipal,
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe poney-club de Beauvilliers pour l'exercice 2019 établi par Monsieur le receveur municipal.

XII. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE PONEY-CLUB DE BEAUVILLIERS

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et laisse apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Monsieur Xavier MARDELET, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Jean-Claude BAYARRI, maire.

Monsieur Xavier MARDELET président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par le tableau ci-dessous,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats cumulés définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 899.36 €

Recettes : 28 192.53 €

Section d'investissement

Dépenses : 17 117.14 €

Recettes : 8 905.14 €

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Poney-Club de la commune présenté par Monsieur le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Xavier MARDELET, président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le compte administratif du budget poney-club de Beauvilliers pour l'exercice 2019 du budget principal.

XIII. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET ANNEXE PONEY-CLUB DE BEAUVILLIERS

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe poney-club de Beauvilliers de l'exercice 2019, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019,

Constate que le Compte Administratif 2019 fait apparaître :

1. Un excédent de fonctionnement de clôture 2019 de 26 293.17 €
2. Un déficit d'investissement de clôture 2019 de 8 212.00 €

Décide :

- I. D'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement de clôture 2019 en section d'investissement en recette au compte 1068 au Budget Primitif 2020 pour 8 212.00 €,
- II. De reprendre au Budget Primitif 2020 en section d'investissement à la ligne 001 en dépense le déficit d'investissement de clôture 2019 pour 8 212.00 €,
- III. D'affecter le reliquat de l'excédent de fonctionnement de clôture 2019 en section de fonctionnement pour 18 081.17 € à la ligne 002 au Budget Primitif 2020.

Vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

XIV. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PONEY-CLUB DE BEAUVILLIERS

Monsieur le maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2020 du budget annexe poney-club de Beauvilliers.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement
Dépenses et recettes : 26 081.17 €

Section d'investissement
Dépenses et recettes : 20 712 €

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget annexe poney-club de Beauvilliers, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

XV. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2020 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année n – 1 effectives	Bases notifiées	Taxes
Taxe d'habitation	328 721 €	336 000 €	8.84 %
Taxe sur le foncier bâti	368 264 €	375 200 €	9.98 %
Taxe sur le foncier non bâti	198 835 €	201 200 €	20.09 %
Cotisation foncière des entreprises			

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements

fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFR, TASCOT), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2020 est de **77 866 € (produit attendu) + 7 815 € (allocations ompensatrices) + 29 702 € (produit provisionnel de TH) = 115 316 €** .

Pour atteindre ce produit fiscal, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au niveau voté en 2019,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,
Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,
Vu le budget primitif voté par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,
FIXE les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020 :**

Taxes	Pour mémoire, taux voté en ... (année n - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe sur le foncier bâti	9.98 %	375 200 €	9.98 %	37 445 €
Taxe sur le foncier non bâti	20.09%	201 200 €	20.09 %	40 421 €
Cotisation foncière des entreprises				
			Total	77 866 €

CHARGE :

Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

XVI. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2019.

Délibération n° 2020/22

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

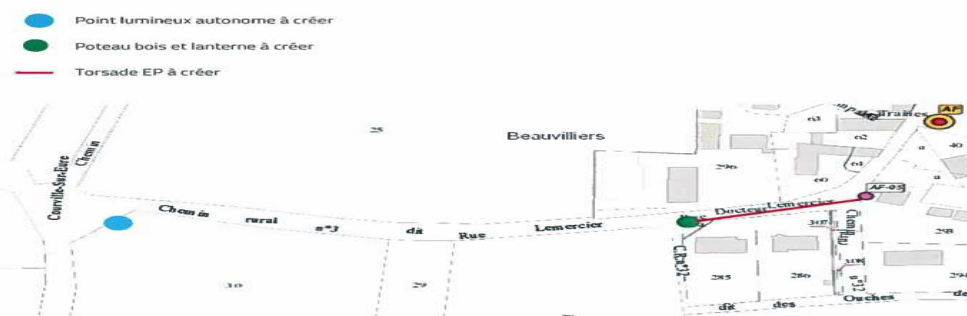
Vote :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

XVII. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC A VIEIL-ALLONNES

Délibération n° 2020/23

Suite à la demande d'administrés concernant la sécurisation du trajet pour les scolaires prenant le car à l'abri bus extérieur du hameau, Monsieur le maire présente la proposition de TERRITOIRE D'ENERGIE concernant l'implantation des points lumineux suivant le plan suivant a mise en place :

Ce plan ci-dessous présente l'emprise du projet et l'implantation des installations concernées :



Monsieur le Maire présente le financement des ces travaux :

Libellé : Création points lumineux rue Docteur Lemerrier				
TYPE DE TRAVAUX :		Création		
PROPOSITION FINANCIERE N°1 (voir dossier technique)				
Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir	Contribution de la collectivité*		
4 500 €	30%	1 350 €	70%	3 150 €

Après étude du projet et délibération,

Le conseil municipal accepte les travaux de réalisation de ces points lumineux pour un montant de 3 150 € HT et donne pouvoir au maire pour signer la proposition financière de TERRITOIRE D'ENERGIE.

XVIII. TOUR DE GARDE DES ELECTIONS MUNICIPALES

8h à 10h30 : Franck PERRIOT, Jérôme QUILLOU, Guillaume DECORTE

10h30 à 13h : Xavier MARDELET, Jérôme LAMBERT, Pascal JABLONKA

13h à 15h30 : Serge BENIS, Jean-Claude BAYARRI, Julie THIROUIN

XIX. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Logements communaux : installation de clôture et réfection de la salle de bain

Le conseil municipal prend acte des travaux futurs de réalisation d'une clôture à la suite des logements communaux en treillis soudé vert de 1.50 m de hauteur pour un montant de 854 € HT et des travaux de réfection de la salle de bain du logement communal au 2 bis rue de Paris pour un montant de 3 454 € HT.

Fin de séance à 22h21.